

Approfondissement du référentiel de formation «Chauffe-eau solaire individuel»



Objectifs pédagogiques

- Approfondir le référentiel de formation « Chauffe-eau solaire individuel » pour en assurer une bonne maîtrise.
- Aller plus loin dans les travaux pratiques, donner des compléments d'information sur les évolutions du domaine et leurs retranscriptions dans le référentiel de formation pour garantir une bonne animation pédagogique.



Remarque :

Un formateur reconnu par Qualit'EnR depuis trois ans doit, à partir de la quatrième année, revalider pour une durée de 4 ans ses connaissances devant un jury. Ce stage permet de revalider les compétences du formateur pour le référentiel de formation « Chauffe-eau solaire individuel ».

Public

Formateur ayant été validé par un jury de formateurs sur le référentiel « Chauffe-eau solaire individuel »

Pré-requis

Pour participer à cette formation, le formateur doit avoir été agréé par Qualit'EnR sur la formation « Chauffe-eau solaire individuel ».

Durée & période

- 2 jours de 8 heures + ½ journée de jury, soit 21 heures par stagiaire
- Le planning de cette formation est disponible à l'adresse suivante : <http://www.formation-enr.org>

Moyens pédagogiques, techniques & d'encadrement

- **Modalités**
 - L'approfondissement du référentiel de formation « Chauffe-eau solaire individuel » est organisé pour 10 stagiaires maximum
- **Moyens pédagogiques**
 - Le support de formation est fourni à tous les stagiaires avant la formation par l'envoi d'une clé USB
 - Première journée consacrée à la reprise en main de la partie théorique du référentiel de formation, à des points que le stagiaire ne considère pas totalement maîtrisés afin d'en lever tout doute.
 - Deuxième journée consacrée à la partie pratique sur l'ensemble des TP du référentiel de formation.
- **Moyens d'encadrement**
 - Experts en chauffage chauffe eau solaire individuel de Qualit'EnR, avec une forte expérience de chantier et de formation.
- **Matériels**
 - La plateforme pédagogique possède tous les éléments conformes au cahier des charges de formation « Chauffe-eau solaire individuel » de Qualit'EnR.

Contenu

- Contexte réglementaire et marché du CESI
- Gisement solaire
- Principes généraux et fonctionnement du CESI
- Incitations financières et dossier administratif à remettre au client
- Dimensionnement d'une installation CESI et paramètres conditionnant les performances

- Installation des éléments du CESI (capteur, circuit, organe de sécurité)
- Mise en service de l'installation et régulation
- Entretien et maintenance
- Diagnostic des pannes

Évaluation & suivi

- **Evaluation**
 - Passage devant un jury : présentation d'une partie de la formation destinée aux professionnels de l'installation CESI, et réponses aux questions du jury, composé d'un formateur et d'un installateur référents.

Le jury aura pour objectif d'évaluer les connaissances techniques du stagiaire, sa maîtrise du référentiel « Chauffe-eau solaire individuel », sa capacité à présenter le contenu du référentiel ainsi que la qualité des réponses aux questions du jury.

- **Suivi**
 - Convention de formation envoyée à chaque stagiaire avant la tenue du stage.
 - Feuille de présence émargée par les stagiaires et le formateur.
 - Questionnaire d'évaluation du stage rempli par chaque stagiaire à la fin de la formation.
 - Attestation de stage transmise à chaque stagiaire après la formation.
 - Résultats envoyés à chaque stagiaire après la formation.
- **Sanction visée**
 - Dans le cas où le formateur réussit l'évaluation, il recevra une attestation d'agrément de Qualit'EnR pour la formation « Chauffe-eau solaire individuel », valable 4 ans.

Coût

1 300 € HT par personne pour les 3 jours.

Inscription

Faire une demande :

- par courriel : formation@qualit-enr.org
- par téléphone : 01 48 78 21 23
- par fax : 01 42 46 13 45

Qualit'EnR

Association Qualité Énergies
Renouvelables
24 rue Saint Lazare
75009 PARIS
www.qualit-enr.org

SIREN : 489 907 360 000 49
Déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 11 75 43 954 75
auprès du Préfet de Région d'Île-
de-France.
Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'État.